

Déclaration liminaire de la CGT-INRA

Alors que le gouvernement Sarkozy-Fillon-Pécresse vient d'essuyer un large camouflet aux récentes élections municipales, ses premières déclarations laissent entendre que loin de modifier sa politique de contre-réformes rejetée par la population, il entend l'amplifier. Après la mise en place de la LRU aboutissant à une gestion managériale des universités et à leur mise en concurrence, la Recherche publique est dans l'œil du cyclone, et singulièrement les organismes nationaux publics de recherche. Mme Pécresse vient ainsi d'envoyer un courrier à tous les dirigeants d'organismes, leur demandant, selon l'agence AEF, de "*décliner le discours du président de la République, de prendre en compte le nouveau cadre avec la mise en place de la loi LRU, et de lui faire des propositions dans ce sens*". Sans même attendre la réponse, le dépeçage de l'INSERM en 8 instituts thématiques est en passe d'être imposé ces jours-ci. Le même découpage en Instituts est annoncé pour fin Juin 2008 pour le CNRS. En parallèle, la mission d'Aubert sur l'avenir des UMR doit rendre ses conclusions sous peu, et une des possibilités qu'elle préconise, est un mandat de gestion unique pour ces UMR, c'est-à-dire le passage de milliers d'agents des EPST sous gestion des présidents d'universités-mandarins aux pouvoirs renforcés par la LRU ayant par exemple un droit de veto sur les nominations qui ne leur plairaient pas. De même, le rapport Attali n'est toujours pas jeté aux oubliettes même si certaines professions ont obtenu sa non-prise en compte pour ce qui les concerne. Mais sur la recherche, plane toujours la volonté d'instituer un contrat à 4 ans éventuellement renouvelable une fois en lieu et place d'un recrutement sur statut de titulaire pour les jeunes chercheurs, et la reconcentration de la recherche autour de 10 grands pôles universitaires au détriment des EPST. Plus généralement, les mesures s'accumulent contre le statut de fonctionnaire,

avec par exemple le passage ce même jour au CSFP du projet de loi modifiant le statut des enseignants-chercheurs, et instituant des commissions à la botte des présidents en lieu et place de recrutement par les pairs. Doit y être aussi examiné, contre la volonté de toutes les fédérations de fonctionnaires, le projet de loi sur « la mobilité et les parcours professionnels », qui envisage la mise en disponibilité d'office des personnels sous 2 ans après la suppression de l'emploi exercé, introduisant ainsi sous une forme à peine déguisée le licenciement suite aux restructurations.

Qui peut croire que l'INRA, et ses personnels ITA comme chercheurs, pourrait passer au travers des gouttes ? D'une part, nous sommes totalement solidaires de nos collègues de l'INSERM et du CNRS qui défendent la structuration nationale de leurs EPST et la prérogative de ces ESPT dans la définition de leur politique scientifique. Mais d'autre part, nous avons tous les motifs de penser que le démantèlement de l'INRA est programmé à la suite de celui de l'INSERM et du CNRS, même si les formes peuvent en être différentes. L'annonce de la création d'un Institut de la Biodiversité, où l'INRA est censé prendre une place de choix, est-elle le prélude au dépeçage en Instituts thématiques ? La nomination de Mme Guillou comme présidente du CA de l'École Polytechnique, avec comme le dit le communiqué de la direction, une « implication » dans le futur « campus de Saclay », c'est-à-dire un des 10 pôles du rapport Attali, est-elle le prélude à une autre restructuration fondée sur les pôles régionaux ? Toutes ces interrogations ne sont le seul fait des organisations syndicales, mais traversent toutes les catégories de personnels comme l'indique les prises de positions individuelles ou collectives comme celles de nombreux directeurs d'unité comme à Angers-Nantes.

En tout état de cause, la CGT-INRA appelle les personnels à affirmer massivement leur opposition à ce démantèlement annoncé en signant la pétition reprenant la motion votée par le dernier CTP pour rejeter le rapport Attali. Elle les invite à se prononcer, sous toutes les formes qu'ils jugeront utiles :

- contre le démantèlement des EPST en Instituts thématiques et pour le maintien de l'INRA et des autres EPST comme organismes nationaux publics maîtres de leur politique scientifique,
- pour le maintien des personnels en UMR sous gestion INRA et le refus de la tutelle universitaire unique pour ces UMR,
- pour le maintien des recrutements dans toutes les catégories sur la base du statut de titulaires de 1983, incluant celui de chercheur à plein temps, et non de CDD à 4 ans,
- pour l'augmentation conséquente du soutien de base récurrent des unités en lieu et place de la multiplication des appels d'offres,
- pour l'augmentation générale des salaires pour toutes les catégories, des AT aux chercheurs.